

# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le projet d'établissement est défini dans le respect des orientations et préconisations fixées par l'État, au travers du schéma d'orientation pédagogique en danse. Ce projet décline les actions pédagogiques et artistiques ainsi que la politique menée en faveur du développement des pratiques chorégraphiques en concertation avec l'équipe pédagogique et en regard du potentiel de partenariat propre à l'environnement de l'établissement.

## **Synthèse du SCHEMA D'ORIENTATION PEDAGOGIQUE en DANSE, possible pour l'E.D.I., compte tenu des moyens existants**

### **LES MISSIONS DES ECOLES**

En matière d'éducation culturelle et artistique, les établissements répondent aux exigences de pertinence et de qualité attendues par les collectivités territoriales. On attend désormais des établissements d'enseignement artistique qu'ils assurent non seulement leurs missions pédagogiques et artistiques, mais aussi des missions culturelles et territoriales qui contribuent aux actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

### **LE PROJET PEDAGOGIQUE POUR LA DANSE**

Le projet pédagogique établit une cohérence entre toutes les composantes : objectif, nombre d'élèves, de professeurs, de studios, volume horaire, fréquence de travail, disciplines abordées, profil des élèves, contexte socioculturel, en regard de l'offre de formation, mode d'enseignement et d'évaluation.

Le projet pédagogique doit être conçu pour le long terme (environ 10 ans) et, dans le cadre du conseil pédagogique de l'établissement, faire l'objet d'un bilan tous les 2 ou 3 ans.

Il s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

### **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX**

*(en italique les préconisations du Ministère de la culture)*

#### **1-Un enseignement chorégraphique et culturel soucieux de la diversité des publics et des parcours**

*L'enseignement, l'organisation pédagogique et les actions menées doivent prendre en compte la réalité des besoins, des aptitudes, des motivations et des projets des élèves. Les établissements assurent la sensibilisation et la formation initiale de danseurs qui, dans leur grande majorité, pratiqueront la danse en amateur.*

*Ils ont également dans leurs missions de service public, vocation à être des lieux d'information, d'orientation et de conseil, notamment face aux élèves particulièrement motivés, exprimant le désir de faire de la danse, leur métier.*

*Leur mission les amène également à prendre en compte la pluralité des cultures des élèves en diversifiant les disciplines chorégraphiques.*

## **2-L'élargissement du public concerné par l'enseignement de la danse :**

L'**E.D.I.** développera les interventions danse à l'école engagées depuis 1993. Elle répond favorablement aux sollicitations d'autres structures associatives comme les secteurs jeunesse.

## **3-La diversification des disciplines par la valorisation du patrimoine et des nouvelles pratiques :**

*Le présent schéma fait référence prioritairement aux disciplines chorégraphiques (classique, contemporain, jazz) dont l'enseignement est réglementé par la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, intégrée au Code de l' Education (livre III - Titre VI – chapitre II)*

*La présence, régulière ou ponctuelle, d'autres formes de danse (danses traditionnelles, émergentes, de caractère, historiques, claquettes, danses de société ...) au sein des écoles est souhaitable : facteur d'ouverture (artistique, humaine, sociale...), elles peuvent contribuer de façon importante au décloisonnement et à l'élargissement des publics.*

L'**E.D.I.** a invité et continuera dans ce sens, des techniciens d'autres esthétiques danse à animer des ateliers de découverte et d'initiation de la danse bretonne, indienne, claquettes, africaine, hip- hop, irlandaise.

## **4- L'établissement comme lieu de ressources :**

*L'établissement doit favoriser et accompagner les initiatives dans le domaine de la pratique en amateur en lui offrant un espace d'expression adéquat. Ils peuvent ainsi conclure des conventions de partenariat avec d'autres structures (universités, écoles associatives, MJC, lieux de pratique ...) qui leur permettent :*

- d'encourager l'émergence et d'accompagner l'activité de groupes chorégraphiques amateurs*
- d'inviter les amateurs lors de rencontres ponctuelles, autour d'un projet avec un artiste...*

*Le rôle de pôle ressource en direction de la pratique en amateur conduit l'établissement à mettre à disposition de ses anciens élèves, et d'amateurs d'autres structures, des espaces de pratique artistique.*

*En outre, les conseils de l'équipe pédagogique, l'accès à la bibliothèque et à toute source documentaire favorisent la connaissance et la pratique des oeuvres et de la création.*

L'**E.D.I.** possède un fond livres et vidéos concernant l'histoire de la danse. Ce fond est à disposition des élèves qui préparent l'option danse au Baccalauréat ou tout autre travail autour de la danse, ou demande de renseignements sur une orientation professionnelle. Dans ce cadre, les professeurs apportent leurs conseils.

## **5- Le principe de transversalité**

*Mise en place d'ateliers communs et de temps partagés entre élèves de classes différentes. Ces ateliers inviteront d'autres disciplines artistiques : musique, théâtre, arts plastiques. Cette organisation permet de valoriser au mieux les qualités de chacun et de ce fait, d'éviter les risques d'une hiérarchisation construite sur des valeurs exclusives. Le principe de transversalité doit être mis en pratique dès les phases d'éveil et d'initiation, et autant que possible durant l'ensemble du cursus.*

L'**E.D.I.** invitera un professeur de musique à venir animer un atelier sur le rythme, sur le phrasé musical, sur la pulsation, le tempo, l'écoute autant de valeurs communes à l'enseignement de la danse.

Ces notions sont abordées dans notre enseignement, mais en les confiant ponctuellement à un musicien, c'est vouloir apporter une vision complémentaire à notre enseignement. Notons que cette orientation s'inscrit dans la préfiguration d'un programme de formation commun concernant l'éveil et l'initiation à la danse et à la musique proposé par Musiques et Danses en Finistère aux écoles de danse et de musique du département.

Dans ce même ordre d'idées, l'**E.D.I.** invitera un plasticien à animer un atelier pour différentes classes d'élèves sur d'autres notions qui interviennent en permanence dans l'art chorégraphique, comme le volume, l'espace, les lignes... Le travail de la voix sera abordé dans le partenariat avec un chanteur et un comédien. Nous avons un tissu associatif culturel local (association DIHUN) que nous solliciterons à cet effet, afin d'aller vers une mutualisation de moyens, en leur proposant nos services sur l'approche corporelle du rythme, par exemple.

## **6- L'affirmation de l'établissement comme lieu d'expérimentation pédagogique :**

*Celle-ci est entendue comme la diversification des situations pédagogiques qui permet d'entretenir la curiosité de l'élève.*

*Des échanges réguliers entre pédagogues de différentes disciplines artistiques et chorégraphiques, de même qu'entre pédagogues et professionnels issus du milieu chorégraphique seront organisés, favorisant le croisement de leurs expériences et de leur réflexion.*

C'est à ce titre que les enseignantes de l'**E.D.I.** suivent de près les formations, rencontres et réunions proposées par Musiques et Danses en Finistère, et Musiques et Danses en Bretagne.

## **7- La mise en réseau des établissements au niveau intercommunal, départemental ou régional.**

Cette mise en réseau est assurée par Musiques et Danses en Finistère pour le plan départemental.

Nous nous servons de ce réseau pour établir des collaborations sur certains projets.

## **8- Le développement des liens avec le spectacle vivant et la création.**

*L'établissement d'enseignement artistique doit établir, dans un climat favorisant le plaisir et la curiosité des élèves à l'égard du spectacle vivant et de la création, des liens avec des structures culturelles de création et de diffusion.*

*Il met en place :*

- des conventions avec des lieux de création et diffusion,*
- des rencontres avec les professionnels,*
- des sorties pour assister à des spectacles.*

*Les enseignants sont garants de la préparation et de l'encadrement de ces rencontres dont les objectifs sont le développement de la culture, la capacité d'analyse, le sens critique et l'autonomie des élèves.*

L'**E.D.I.** continuera à organiser pour ses élèves et leur famille, des départs vers les théâtres et autres scènes selon les opportunités de spectacle dans le département. Cette organisation commence par une approche permanente au spectacle vivant, par l'information, la négociation avec les scènes de diffusion culturelle, avec les transporteurs, l'encadrement. La vision des spectacles fait l'objet d'un retour par un temps de discussion avec les élèves.

*La pratique de plusieurs disciplines complémentaires au travers des aspects patrimoniaux et vivants, la réalisation de projets conduisant à la pratique scénique et la rencontre avec le public sont reconnues comme source de développement personnel et de créativité.*

Le projet pédagogique, s'appuie sur la liste à gauche, indiquée par le Ministère de la Culture et en regard à droite, comment l'**E.D.I.** y répond et/ ou pourra le développer :

<b>CONTENU D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>FORMES D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>Fonctionnement au sein de l'E.D.I.</b>
<i>Apprentissage développement technique</i>	<b>Le cours :</b> Apprentissage du langage/ danse : -maîtrise -style	Les classes de danse par âge
<i>Expérimentation (ateliers d'improvisation, composition)</i>	<b>L'atelier :</b> Lien pratique/ savoir : - exploration du mouvement - créativité de l'élève -nouvelles dynamiques au sein du groupe	Des ateliers font partie de chaque cours. La composition est abordée par petits groupes. L'improvisation est un thème de travail à part entière et est amené graduellement. Naturelle chez le petit enfant, il convient de la préserver tout au long des apprentissages.
<i>Formation musicale du danseur</i>		Utilisation : -musiques qui enrichissent la culture musicale (ethnologiques, jazz, du monde, traditionnelles, classiques,) - percussions pour l'étude des rythmes - Ecoute et structuration musicale (tempo, phrasé, cellule rythmique, valeur notes)
<i>Création Développement de relations</i>	<b>La création :</b> Permet à l'élève de se situer au sein du groupe, de partager une même danse, au service d'un projet collectif.	Des sujets sont proposés aux élèves. Ils peuvent aussi en proposer.
<i>- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé</i>		Chaque exercice est expliqué sur le plan technique, physiologique, recadré dans l'objectif de l'exercice.
<i>Notation du mouvement dansé</i>		Nous utilisons une notation par symboles à laquelle ; nous initiions les élèves pour la compréhension de certaines consignes. C'est un outil d'abstraction intéressant pour le développement d'un langage artistique
<i>Culture chorégraphique : répertoires, courants artistiques,esthétiques, relation aux arts-théâtre,littérature, arts plastiques, musique architecture, spectacle vivant, .milieu professionnel</i>		Nous organisons régulièrement des déplacements pour aller voir des spectacles dans les théâtres départementaux. Nous mettons à disposition des élèves le fond livres et vidéos.

<b>CONTENU D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>FORMES D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>Fonctionnement au sein de l'E.D.I.</b>
- Projets avec des artistes extérieurs à l'établissement		C'est un travail que nous ne pourrions mettre en place qu'en nous appuyant sur le réseau départemental.
- Production de formes diversifiées de spectacles		Comédies musicales. Conte dansé. Spectacle interactif.

## **C – LES OFFRES DE PARCOURS**

Outre le cursus complet en trois cycles, l'établissement propose des phases d'éveil et d'initiation.

### **1 – Phases d'éveil et d'initiation :**

Cf. Décret N°92-193 (titre II article 5) du 27.02.1992 portant application de la loi N° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse (intégrée dans le code de l'éducation au livre III): «les activités d'éveil corporel et d'initiation ne doivent pas inclure les techniques propres à la discipline enseignée».

De par leur nature, les phases d'éveil et d'initiation sont le terrain idéal de la transversalité et peuvent être communes à l'ensemble des élèves, quelle que soit la spécialité artistique vers laquelle ils s'orienteront ultérieurement.

« Reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes », la formation artistique doit pouvoir apparaître, dès les premiers apprentissages scolaires. A ce titre, les collaborations entre écoles d'enseignement spécialisé et écoles d'enseignement général seront recherchées.

### **EVEIL**

<b>OBJECTIF</b>	<b>CONTENU</b>	<b>Durée</b>	<b>Age</b>	<b>Volume horaire</b>
- Éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique	- exploration de l'espace, du temps -reconnaissance expérimentation ludique d'éléments gestuels simples - mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales - en fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle jeune public	De 1 à 2 ans	4 et 5 ans	De 45 minutes à 1 heure

### **INITIATION**

<b>OBJECTIF</b>	<b>CONTENU</b>	<b>Durée</b>	<b>Age</b>	<b>Volume horaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité</li> <li>- Prise de conscience de l'écoute des sensations</li> <li>- Approche d'une structuration corporelle fondamentale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres</li> <li>- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse</li> <li>- Découverte d'éléments de terminologie</li> <li>- En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts</li> </ul>	De 1 à 2 ans	6 et 7 ans	De 1 heure à 2 heures

### ***Le cursus en trois cycles :***

#### ***1<sup>ER</sup> CYCLE***

<b>OBJECTIF</b>	<b>CONTENU</b>	<b>Durée</b>	<b>Âge</b>	<b>Volume horaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique</li> <li>Acquisition des éléments techniques de base</li> <li>Découverte oeuvres chorégraphiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique</li> <li>- acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle</li> <li>- découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse</li> <li>- mémorisation et interprétation de courts enchaînements</li> <li>- atelier : approches pratique et (ou) théorique : répertoires; improvisation ; composition ; relation musique- danse , initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), notation du mouvement...</li> </ul>	De 3 à 5 ans	A partir de 8 ans	3 phases de 1 heure à 2 heures

	<p>- formation musicale du danseur</p> <p>Activités complémentaires : - approche de la culture artistique et chorégraphique par des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)</p>			
--	---	--	--	--

## **2ème CYCLE**

<b>OBJECTIF</b>	<b>CONTENU</b>	<b>Durée</b>	<b>Âge</b>	<b>Volume horaire</b>
<p>- Prise de conscience de la danse comme langage artistique</p> <p>- Familiarisation avec les oeuvres</p>	<p>- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie</p> <p>- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique</p> <p>- Découverte conseillée des bases d'autres</p>	De 3 à 5 ans	A partir de 11 ans	3 phases de 1 heure 30 à 2 heures

<p>chorégraphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation à l'endurance</li> <li>- Capacité à s'auto évaluer</li> </ul>	<p>disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires</li> <li>- Formation musicale du danseur</li> <li>- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires; de la relation musique-danse , de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...</li> <li>- Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique</li> <li>- Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...)</li> </ul> <p>Activités complémentaires :- approche de la culture artistique et chorégraphique par des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)</p>			
--	--	--	--	--

### 3ème CYCLE

<b>OBJECTIF</b>	<b>CONTENU</b>	<b>Durée</b>	<b>Âge</b>	<b>Volume horaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe</li> <li>dans le champ de la pratique en amateur</li> <li>- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation</li> <li>- Capacité à analyser des oeuvres chorégraphiques</li> <li>- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique</li> <li>- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)</li> <li>- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.</li> <li>- Méthodologie pour l'approche analytique des oeuvres chorégraphiques</li> <li>- Formation musicale du danseur</li> <li>- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires; de la relation musique-danse ; de l'improvisation ; de la composition ; de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...</li> <li>- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique</li> <li>Activités complémentaires :</li> <li>- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique</li> <li>- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...)</li> </ul>	De 2 à 6 ans	A partir de 14 ans	2 phases de 1 heure 30 à 2 heures

## **L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

Les enseignants sont titulaires du Diplôme d'Etat de professeur de danse (DE) et riches d'une expérience d'artiste chorégraphique professionnel.

L'échange et le dialogue au sein d'une équipe permettent de renouveler les situations pédagogiques.

A cet effet, une réunion pédagogique hebdomadaire a lieu.

## **L'EVALUATION**

### **A- LES FONCTIONS DE L'EVALUATION**

L'évaluation participe du principe même de formation.

Elle a quatre fonctions fondamentales :

- 1) Situer l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué.
- 2) Définir et expliciter les objectifs que l'équipe pédagogique se fixe, au regard des orientations nationales
- 3) Orienter l'organisation du travail pédagogique
- 4) Entretenir le dialogue avec les parents et leurs enfants et les aider à mesurer la pertinence des objectifs qu'ils poursuivent (pratique en amateur de qualité, de haut niveau, pratique professionnalisant)

### **B - LES MODES DE L'EVALUATION**

Le conseil pédagogique veille à la cohérence de l'évaluation. Les critères et modalités de l'évaluation découlent des objectifs pédagogiques induits par le présent schéma et sont définis dans le règlement des études de l'établissement.

Il appartient en priorité aux professeurs de conduire l'évaluation continue des élèves. Celle-ci peut porter sur des contenus divers, notamment recherches, travaux personnels...

#### **1 - L'évaluation continue**

L'évaluation continue concerne l'ensemble des parcours proposés par l'établissement.

Le contrôle continu considéré comme une aide à l'évaluation globale de l'élève est pris en compte lors de la décision de passage dans le cycle suivant. L'enseignant inscrit régulièrement ses appréciations, commentaires et recommandations sur le carnet de suivi des études de l'élève. Les enseignants y indiquent aussi le répertoire travaillé, la participation de l'élève aux manifestations publiques, les spectacles vus. Ce dossier sert de support de communication avec les parents, les élèves.

## **LE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS MATERIELLES**

### **A- ESPACES DE TRAVAIL et ASPECT SANITAIRE**

Les classes ont un effectif de quinze à vingt élèves afin que les conditions d'enseignement soient dynamiques, efficaces et permettent un suivi de chaque élève.

Concernant les risques spécifiquement liés à une pratique corporelle, l'article 6 du titre II de la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l'éducation, précise l'obligation pour les élèves d'être munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui doit leur être dispensé.

## **B- LES INSTANCES DE CONCERTATION**

Pour le bon fonctionnement de son établissement, le directeur s'appuie sur :

- le conseil d'établissement est composé de manière équilibrée d'élus de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, d'élus des communes signataires, du Conseil d'Administration de l'établissement, de la direction de l'établissement, des enseignants, du service administratif de l'établissement, des élèves, des parents d'élèves et, le cas échéant, de personnalités extérieures.

- Le conseil pédagogique est composé de la directrice et des professeurs. Le conseil chargé des évaluations peut inviter d'autres professionnels à y participer (autres professeurs de danse extérieurs à l'établissement, musiciens...)- L'équipe pédagogique est composée des professeurs.

La concertation pédagogique, les réunions de département et celles qui sont consacrées à l'évaluation relèvent de la responsabilité des enseignants.

Le fonctionnement de l'établissement est régi par un règlement intérieur, de même que par un règlement des études approuvé par le Conseil d'établissement. Ces textes sont portés à la connaissance de l'ensemble des usagers par le carnet de suivi des études de l'élève.

**«Le coût de la non culture est beaucoup plus élevé que le coût de la culture, pour une société.»** a dit un sénateur. Autrement dit, il s'agit de rendre accessible à tous les citoyens, avec la même égalité de chances, les moyens d'expression nécessaires à sa place dans la société.

L'association TAMM KREIZ est née et s'est développée dans une zone rurale ; spécificité qui a induit son cadre et ses orientations. Le rôle de la culture dans le développement des territoires ruraux est reconnu mais souvent apprécié sous le seul aspect des retombées économiques. Or, le travail de l'association, mené depuis 22 ans, a mis en relief l'enjeu citoyen d'un développement artistique en zone rurale, et particulièrement, ses retombées en matière de cohésion sociale, de réponses à des besoins culturels identifiés, et de réduction du déséquilibre de dotation avec des zones urbaines.

Nos pratiques culturelles en matière d'enseignement de la danse ont pris place dans ce cadre et se caractérisent par ces deux mots : **Faire ensemble.**

C'est - à- dire :

- Garantir la diversité des esthétiques par des échanges entre les acteurs culturels du territoire en vue de la valorisation des savoirs locaux, par des échanges avec des acteurs culturels d'autres territoires, dans un esprit

d'enrichissement. Premier exemple : Création de JABADAO, LE REGRET DU SOLEIL (TAMM KREIZ, cercle celtique de Pont- L'Abbé, bagad cap caval).

- Développer nos interventions scolaires sur le territoire de la CCHPB (aujourd'hui, partenariat avec la classe CM2 de l'école publique de Plozevet, trois classes maternelles de l'école privée de Ploneour- Lanvern, trois classes de maternelle et primaire de l'école privée de Landudec).

- Placer l'enseignement de la danse dans d'autres lieux : aller vers la population, proposer interventions à la formation professionnelle, la formation de formateurs.

- Favoriser la création en vue de garantir l'expression des habitants : Créer des moments chorégraphiques dans d'autres lieux pour aller vers la population : Spectacle de rue, son et lumières dans des sites architecturaux, Maisons de retraite....

- Organiser la diffusion en vue de la visibilité de cette expression : Projet d'un festival DANSE EN EMERGENCE, week- end films de danse, éclairage lors de la journée mondiale de danse de l'UNESCO, à l'Avel Dro de Plozevet.

- Promouvoir les partenariats en vue de la cohésion du développement de l'éducation artistique, avec d'autres associations du territoire.

- Mettre en place les moyens nécessaires à l'acquisition d'une technique artistique en vue d'une pratique amateur et/ ou professionnelle utiles à la prolongation du développement territorial d'éducation artistique. Nous produisons, ici, des extraits de la Charte, texte porteur d'une stratégie dans ce sens, qui inspire notre projet pédagogique.

***La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, et théâtre, texte aux dimensions politique et philosophique, édicté par le Ministère de la Culture et de la Communication réaffirme l'importance de l'éducation artistique, premier vecteur de la démocratisation culturelle, qui permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'oeuvres de référence.***

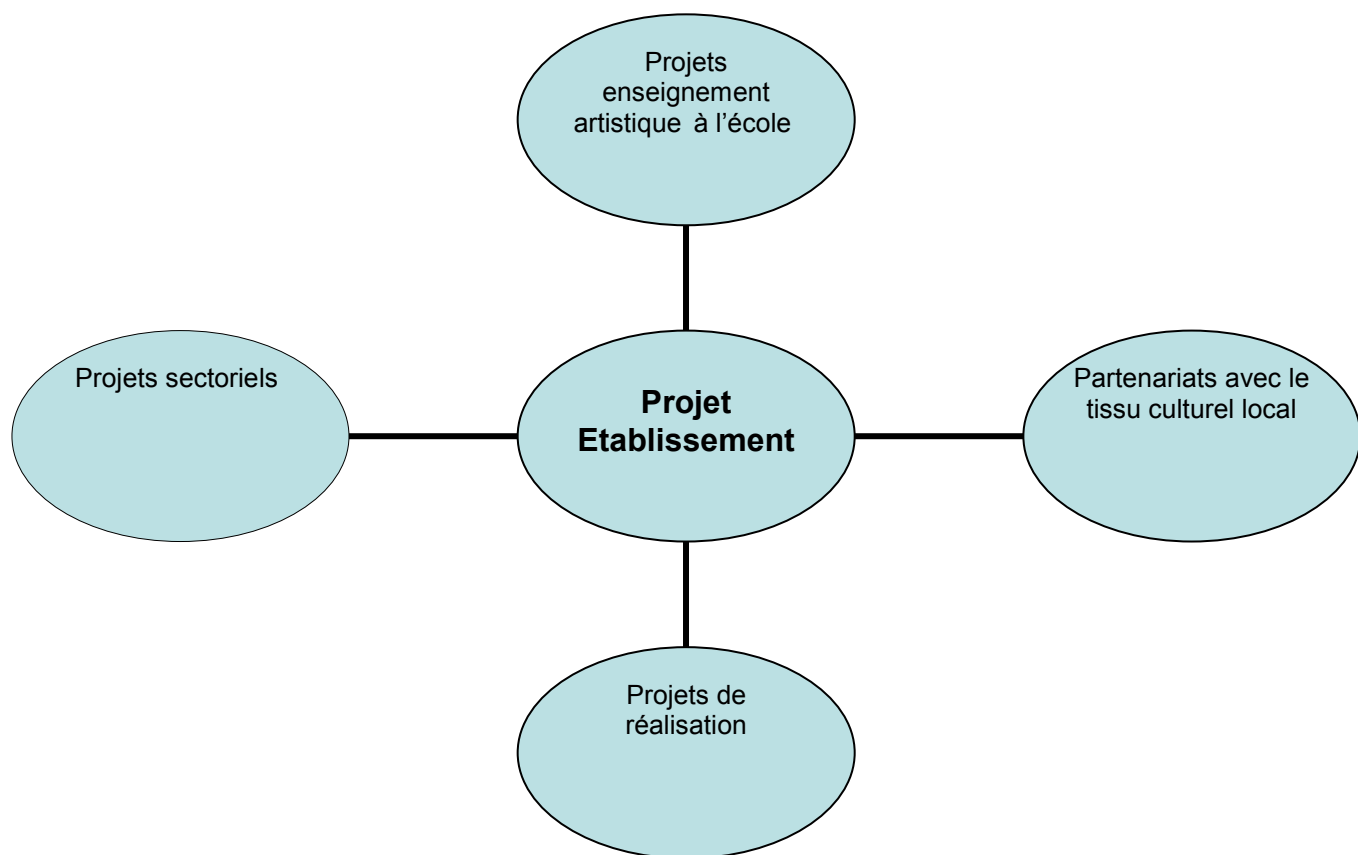
***La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle***

***actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective.***

***A travers la Charte, l'État confirme la nécessité de redéfinir la nature des interventions des établissements d'enseignement artistique spécialisé et l'articulation des responsabilités des différentes collectivités publiques vis-à-vis de ces établissements. Il ne serait en effet pas pensable, sans partenariats avec celles-ci, d'avancer significativement sur le plan de la réduction des inégalités sociales et des réponses à apporter au plus près des besoins des populations. Ces établissements se doivent d'être de véritables centres d'animation de la vie culturelle.***

***L'objectif est de faire découvrir à l'élève, au delà de sa motivation première, en quoi la pratique de la danse, en liant de manière indissociable imaginaire et apprentissage, lui permet d'assumer son identité culturelle, sa singularité corporelle, de se situer face aux propositions de formation et de pratique qui lui sont faites, de construire son autonomie et son projet de vie.***

Afin de mettre en œuvre la charte au sein de l'E.D.I., nous faisons, ici, référence aux préconisations de Christophe VUILLEMIN (Directeur CFMI de Poitiers) sur **LE PROJET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE**, pour qui, un projet de développement territorial d'éducation artistique ne fonctionne qu'en présence de toutes les déclinaisons suivantes :



---

Voici comment l'E.D.I. y répond :

**Projet enseignement  
artistique à l'école**

- Interventions scolaires.
- Réaliser des prolongements : Livrets pédagogiques, DVD, formation des maîtres.

**Projet partenarial  
avec le tissu culturel**

- Evènements inter- associatifs
- Journée mondiale UNESCO de la danse
- Comité de pilotage centre culturel Avel Dro
- Création spectacles avec cercle celtique Ar vro Vigoudenn
- Festival films de danse
- Classe Eveil musique et danse avec l'école de musique Dihun

**Projet  
d'établissement  
de l'E.D.I.  
TAMM KREIZ**

**Projets de réalisation  
rassemblant tous les élèves**

- Galas fin d'année
- Spectacle de Noël
- Spectacles soutien
- Présentation des travaux à l'Assemblée Générale

**Projets sectoriels  
réalisés par certaines  
classes d'élèves**

- Pte-ouverte trimestrielle
- Projets interculturels
- Animations chorégraphiques
- Découverte autre esthétique dansée et autre expression artistique
- Liens avec le spectacle vivant
- Visites patrimoine art

**Agréments**

Jeunesse et Education Populaire	Depuis 1992, pour l'ensemble de ses actions
Formation continue	Pour interventions de formateurs et organiser des formations internes en partenariat
Jeunesse et Sports	Pour les centre de loisirs

CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie)	Pour la prévention des chutes chez les personnes âgées
Inspection d'Académie	(classes à P.A.C.) Pour les interventions dans les écoles

### Subventions

<b>Pour le fonctionnement :</b>	Les Communes du Pays Bigouden La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Le Conseil Général du Finistère
<b>Pour les investissements :</b>	La Caisse des Allocations Familiales La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
<b>Selon les projets :</b>	Le Conseil Régional de Bretagne Le Conseil Général du Finistère Le Ministère Jeunesse et Sports Le Ministère des Affaires Etrangères Le Ministère de l'Education Nationale L'Europe

3

### L'équipe pédagogique actuelle :

Poste	Date embauche	Nom	Formations et diplômes
Directrice chorégraphique et administrative	1984	Françoise JOLIVET	Diplôme danse Centre formation professionnelle « Irène POPARD » Paris DEFA (Diplôme d'Etat aux Fonctions

			d'Animateur) Diplôme d'Etat de Danse option danse contemporaine B.E.E.S. (Brevet d'Etat Educateur Sportif) BAFA (animation) BAFD (direction centre de loisirs) Habilitation animation Ateliers Equilibre- CRAM (Caisse Régionale Assurance Maladie)
Secrétaire-comptable	1996	Martine COÏC	B.T.S. Commercial
Professeur de danse	2001	Sophie GILLES	Formation au centre Irène POPARD Diplôme d'Etat de Danse option Jazz B.E.E.S. Habilitation animation Ateliers Equilibre-CRAM
Professeur de danse	2004	Justine JAFFRE	Diplôme d'Etat de Danse option Jazz
Professeur de danse	2008	Mary NERON	Diplôme d'Etat de Danse option Danse Contemporaine

## **Ses actions**

<u>-Formation citoyenne des jeunes qui sont élus au CONSEIL d'ADMINISTRATION par l'Assemblée</u>	Exemple : <i>Un groupe de jeunes adhérentes entre 16 et 19 ans ont réalisé un Echange interculturel avec le Maroc, en 2003. Aidées par des financements du Ministère des Affaires étrangères, du Conseil Général du Finistère, elles ont produit des spectacles afin de trouver des recettes affectées à cette action.</i>
--	---

<p><u>Générale..</u></p>	<p><i>Elles ont reçu :</i>  <i>le Deuxième prix lycéen du Conseil Régional,</i>  <i>le Premier prix départemental « ENVIE D'AGIR » du Ministère de la Jeunesse,</i>  <i>le premier prix départemental du Festival de la citoyenneté du Ministère de la Jeunesse,</i>  <i>le premier prix départemental « LA COURSE SOLIDAIRE » de la Mutualité Française.</i>  <i>Invitées par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, leur parrain auprès du Ministère des Affaires Etrangères, elles ont témoigné de cette action au Salon de l'Education, à Paris en Novembre 2003, puis au Congrès des jeunes européens engagés dans le mouvement associatif, à Lyon en mai 2004.</i></p>
<p><u>-Œuvre pour la Solidarité et la Solidarité Internationale :</u></p>	<p>Exemple :  <i>Spectacles pour de nombreux évènements solidaires : Téléthon, Rétina France, France- Algérie, foyer pour handicapés, maladies rares ...</i></p>
<p><u>-Sensibilisation à la culture européenne :</u></p>	<p>Exemple :  <i>Participation aux festivités pour l'accueil des 10 nouveaux pays en mai et juin 2004 à Paris, à l' invitation de l'Institut Culturel d'Estonie. Un groupe d'élèves entre 9 et 12 ans, apprennent des danses traditionnelles d'Estonie qu'elles produisent à Montmartre, Bercy et au jardin du Sénat. Elles rencontrent l'ambassadeur d'Estonie qui les invite à la fête de la Jeunesse en 2007 en ESTONIE. Ce groupe se prépare maintenant à ce voyage, en étoffant leur répertoire de danses estoniennes mais aussi en préparant un répertoire de danses bretonnes afin d'être ambassadrices de notre culture traditionnelle. Un spectacle de danse contemporaine sera aussi créé pour l'occasion.</i>  <i>Elles mettent en place un échange avec une classe d'Estoniennes apprenant le français à l'école : Correspondance dès maintenant et accueil dans les familles estoniennes lors du séjour.</i></p>
<p><u>- Actions en faveur des personnes âgées :</u></p>	<p>L'association TAMM KREIZ obtient, en 2006, le deuxième prix régional (Grand Ouest) de la fondation AG2R pour ses actions en faveur des publics âgés et notamment l'intégration des personnes fragiles dans les ateliers de prévention.</p>

Démarche pédagogique de nos interventions Danse à l'école :

L'école est le premier centre culturel et le premier lieu de la pratique artistique. La pratique amateur est basée sur l'expression et non la technicité. Elle permet à l'enfant de devenir acteur de ses apprentissages, par transversalité de l'univers du sensori-moteur dans les enseignements fondamentaux. (exemple de la Finlande, 3 heures de musique par semaine, meilleurs résultats scientifiques scolaires de l'Europe). C'est le meilleur moyen de donner à tous les citoyens, les mêmes chances.

Les thèmes sont établis par les maîtres d'école en cohérence avec leur projet pédagogique d'établissement. Nous apportons le prolongement de notre enseignement. S'installe alors une véritable concertation, car parfois, nous émettons des réserves sur certaines déclinaisons du thème de travail selon la maturité sensorimotrice de certaines classes d'élèves. A noter, que les interventions pérennes nous permettent de suivre des enfants sur plusieurs années. Nous attachons une grande importance à la production scénique pour confronter les enfants aux conditions du spectacle vivant. Mais cet aspect ne doit jamais prendre le dessus sur les enjeux purement pédagogiques que la danse peut apporter dans le développement des enfants. Le spectacle a par ailleurs l'intérêt de fédérer toutes les classes de l'école autour du même projet. Les classes qui ne bénéficient pas de l'intervention en danse, y participent, soit par la réalisation des décors, de l'écriture du scénario, l'accompagnement chanté voir musical. C'est aussi un excellent outil de participation des parents (costumes, organisation du spectacle, spectateurs, ...), facteur de cohésion de l'établissement.

### **L'équipe administrative actuelle de l'association**

<b>Présidente</b>	Marie BAUDRY
<b>Trésorière</b>	Sonia VOISARD
<b>Trésorière adjointe</b>	Sophie DROGUET
<b>Secrétaire</b>	Marie-Hélène JOLIVET
<b>Secrétaire adjointe</b>	Solange BUREAU
<b>Autres membres</b>	Emmanuelle KERVEILLANT Céline LE LAY Estelle LE GUELLEC Emmanuelle Le PAPE